



## **Dans quel cas utiliser ECIA :**

1. L'entreprise X a déjà fait beaucoup de formation interne (ou externe) sur les domaines couverts par le CQP. Elle souhaite certifier les compétences de ses salariés : ECIA est une bonne réponse.
2. L'entreprise X identifie que ses salariés ont les compétences du C.Q.P. et souhaite faire valider par un CQP : ECIA est une réponse.
3. L'entreprise X a fait passer avec succès des CQP à ses salariés. Elle souhaite, quelques années après évaluer ses salariés de nouveau : ECIA est une réponse.
4. L'entreprise X souhaite identifier les parcours de formation nécessaires la certification des compétences de ses salariés : ECIA permet de positionner les salariés et d'identifier individuellement les parcours à mettre en place.